

Charte numérique - Athénée Royal de Nivelles

La **Charte du Numérique** de l'Athénée Royal de Nivelles présente, de manière non exhaustive, les usages autorisés, imposés et interdits dans le cadre des apprentissages et de la vie en communauté dans notre *Ecole Numérique*. La Charte vient en annexe du règlement d'ordre intérieur. Elle est le fruit d'un travail de collaboration entre les élèves, les professeurs et l'équipe de direction.

L'utilisation d'un ensemble aussi important et complexe dans sa gestion et sa maintenance demande que chaque élève respecte scrupuleusement les règles de fonctionnement et attitudes prévues par la Charte.

L'utilisation du numérique à l'Athénée concerne, entre autres, :

- **Microsoft Office 365 :**

Exemple : j.dupont@student.arnivelles.be

L'**adresse mail scolaire** ainsi que l'accès aux applications de la suite Microsoft (Word, Excel, Powerpoint, OneDrive, Teams ...)

Cette adresse sera utilisée à des fins scolaires exclusivement.

En outre, elle offre, avec OneDrive, un espace de stockage en ligne pour les documents (1To).

Une adresse « parents » est également mis à disposition et permet les échanges avec l'école. Elle est indispensable afin de pouvoir communiquer de manière optimale.

Exemple : j.dupont@parent.arnivelles.be

La suite Microsoft Office 365 est également disponible en ligne : www.office.com

- **Identifiant Apple géré :**

Exemple : j.dupont.21@appleid.arnivelles.be

Cet identifiant permet à l'élève de s'identifier comme utilisateur sur son iPad et de bénéficier des accès aux applications Apple (Pages, Numbers, Keynote, Pour l'école ...) et également à un espace de stockage iCloud de 200 Go utilisé pour stocker les fichiers de la suite Apple mais aussi les photos et vidéos. De cette façon l'élève pourra toujours récupérer l'ensemble de ses données (celles-ci seront automatiquement transférées lors d'un changement de matériel ou disponible sur iCloud.com).

Cet identifiant n'est pas une adresse mail mais elle donne accès à iMessage, FaceTime et aux partages de documents collaboratifs dans la suite iWork.

Cet identifiant géré (par l'établissement) est le seul à pouvoir être utilisé sur l'iPad (aucun identifiant personnel n'est autorisé).

- **Pour l'école (Apple) & Teams (Microsoft)**

Elles sont les **plateformes éducatives et pédagogiques** qui donnent accès aux documents de cours, à des activités et exercices, des travaux ou devoirs, à des ressources complémentaires et/ou de remédiation.

- **Tableaux Interactifs**

La présence des TBI dans nos classes impose une attention particulière au respect du matériel afin de permettre à tous les élèves d'en profiter au fil des heures de cours.

Les Apple TV qui y sont connectées ne peuvent être utilisées pour projeter son écran que lors de l'occupation du local et avec l'autorisation de l'enseignant.

La Charte Numérique vise aussi l'utilisation des tablettes iPad :

- Les tablettes sont la **propriété de l'Athénée** et sont **mises à disposition** des élèves de l'établissement.
- Les élèves reprennent l'iPad à la maison après les cours et s'assurent de l'emporter avec eux chaque jour, comme un **outil scolaire complémentaire obligatoire**.
- Les élèves en sont **responsables** de la réception jusqu'à la restitution du matériel.
- L'iPad est remis aux personnes responsables sur demande et **doit être rendu**, dans tous les cas, **obligatoirement** si l'élève quitte l'établissement en cours de scolarité. Cela inclut bien évidemment les accessoires complémentaires fournis par l'école (housse, chargeur d'origine, câble d'origine et pour les élèves concernés Pencil et/ou clavier).
- L'élève conserve son iPad pendant les vacances scolaires, en ce compris en juillet et août, à l'exception des élèves de 6^e année.

Quelle responsabilité ?

- L'élève est responsable de l'utilisation, de l'état matériel et logiciel de sa tablette.
- La tablette est fournie avec une housse de protection. L'iPad doit toujours se trouver **dans sa protection d'origine**.

- Un code de sécurité doit être introduit pour déverrouiller la tablette. Il est **strictement interdit de révéler son code à un autre élève**. Au besoin ou en cas d'oubli, les responsables techniques (M. Donnay et M. François) pourront réinitialiser le code.
- L'élève est **responsable de l'usage** qu'il fait de la tablette **et de la recharge** (via l'adaptateur secteur fourni) de celui-ci. **Les élèves doivent impérativement s'assurer que l'iPad est chargé au moins à 75% en début de journée**. Aucun accès à des prises électriques ne sera possible pendant la journée. Un oubli de recharge ne constituera, en aucun cas, une excuse pour ne pas effectuer ou remettre un travail. Il conviendra donc d'être prévoyant.
- Par principe de précaution, il est demandé aux élèves qu'ils ne **s'affichent pas partout** avec l'iPad, car cela ne ferait qu'augmenter les risques de vol et/ou de dégradation de la part d'autres personnes. L'élève veillera, par exemple, à **ne pas utiliser la tablette dans les transports en commun, la rue et les lieux publics** plus généralement.

Quelle garantie ?

- L'iPad est couvert par une garantie sur le matériel et une assurance spécifique.
- L'assurance couvre **strictement** une utilisation responsable et respectueuse du matériel. À défaut, en cas de dégradation volontaire, de malveillance ou de négligence, la responsabilité incombera intégralement à l'élève. Il lui sera demandé d'assumer les frais de réparation voire de remplacement du matériel.
- Chaque déclaration sera **analysée individuellement par la direction** et les personnes-ressources afin d'envisager, éventuellement, les responsabilités engagées.
- Une **caution de 50€** sera demandée dans le cadre du prêt de l'iPad et intégrée aux frais liés à la scolarité. Celle-ci sera rétrocédée au retour de l'iPad, en l'absence de dégât au matériel. À défaut ou en cas de casse, le montant de la caution ne sera pas remboursé.

L'utilisation de l'iPad

- L'iPad est un outil pédagogique supplémentaire, il ne s'agit pas d'un passage au *tout numérique*. Son utilisation s'articule donc avec la prise de note, les documents au format papier, les manuels, les brochures et périodiques, les livres, ...

- L'utilisation pendant les heures de cours se déroule :
 - exclusivement à des **fins pédagogiques** .
 - **en classe** ou dans les lieux de travail (Salle d'étude, bibliothèque, local réthos,...)
 - **sous la guidance** et la direction **des professeurs** , sur base des consignes orales et/ou écrites, de l'utilisation des applications "En classe", par le biais des ressources, livres numériques, liens internet, outils pédagogiques servant le travail de la discipline visée.
- L'utilisation de la tablette est interdite pendant les interours, dans les couloirs, dans les escaliers...
- Comme pour les smartphones ou GSMs, il est **interdit** d'utiliser l'iPad **lors des récréations** en application du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur).
- Les applications FaceTime et iMessage ne sont pas autorisées durant les séances de cours (sauf autorisation de l'enseignant). Dans le cas contraire, leur utilisation pourra donner lieu à une sanction disciplinaire.
- A des fins éducatives, il est également important de pouvoir prendre conscience du temps passés régulièrement devant les écrans, de gérer et réguler au mieux cet usage au quotidien. Pour une information précise et détaillée, il est possible de consulter le temps d'utilisation global et les applications les plus utilisées, par exemple, via la fonctionnalité « Temps d'écran » accessible via l'application « Réglages ». Un rapport hebdomadaire est également communiqué chaque semaine via une notification et l'élève, comme ses parents, peuvent, en fonction la bonne gestion ou non du temps d'écran, encadrer l'usage de l'iPad au mieux.
- L'accès au Numérique reste un privilège et non un droit. L'utilisation de ces ressources est donc conditionnée à un usage responsable en conformité avec les règles établies.

La gestion des tablettes :

- **Certaines applications et sites internet seront inaccessibles** dans l'enceinte de l'Athénée grâce au système de gestion informatique *JamF School* (par exemple Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok ...).
- L'utilisation inadéquate de l'iPad est facilement détectable par *JamF School*, le blocage à distance des applications est également aisément possible par le même biais.

- Les élèves peuvent modifier leurs fonds d'écran à leur goût, dans le respect du ROI, de chacun, de la décence et des bonnes moeurs.
- En dehors de l'établissement, à domicile par exemple :
 - L'utilisation à titre privé de la tablette par les élèves est autorisée (et uniquement par les élèves).
 - L'élève sera attentif à ne pas surcharger la mémoire de l'iPad avec des applications ou des contenus (photos, musique, vidéos...).
 - L'Athénée conserve une priorité d'installation de contenus sur les tablettes. Dans l'intérêt des apprentissages, il sera possible d'écraser automatiquement les contenus 'encombrants' dans le but d'installer des applications ou ressources nécessaires au déroulement des cours.
- Les mises à jour du système et des applications propres à l'Athénée seront ordonnées par *JamF School* à des moments choisis afin d'optimiser l'usage dans le cadre des cours.
- En cas problèmes techniques, logiciels ou d'incidents, l'élève suivra les **procédures de déclaration** et **d'aide technique** telles que définies lors de la remise de l'iPad et **informera au plus vite l'établissement de tout problème ou casse.**
- Au besoin, au fil du déploiement des iPads, les élèves peuvent prendre des renseignements ou demander conseil auprès de M. François (j.francois@arnivelles.be) et de l'équipe de la **Team Genius**.
- **En cas d'utilisation inadéquate dans le cadre des cours ou en dehors, un élève pourra, le cas échéant, être privé de sa tablette, temporairement voire définitivement, et/ou voir ses droits d'utilisation réduits.**

La sécurisation des appareils :

- En cas de perte ou de vol, le système de gestion *JamF School* permet de **localiser précisément l'iPad, de le commander et de le bloquer à distance.**
- Le système d'identification et d'installation rend l'iPad inutilisable en dehors du cadre prévu par l'Athénée ou par toute personne étrangère à l'Athénée.
- Le contenu et l'activité sur l'iPad ne peut, bien entendu, pas être consultée à distance par le système de gestion.

Les obligations légales :

- L'utilisation des tablettes se fait dans le respect total des règlements d'ordre intérieur de l'Athénée et de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et expose, le cas échéant, aux sanctions prévues dans la législation.
- L'utilisation d'iPads, l'accès à internet et au réseau WiFi de l'Athénée sont conditionnés à un usage responsable, licite et respectueux des règles en vigueur dans l'établissement.
- Les méthodes de *streaming* et de téléchargement massif sont donc formellement interdites. Pour rappel, la législation sur les *Droits d'auteur* et de la *Protection des oeuvres* sont également d'application dans le cas présent. Les infractions à ces dispositions légales sont punies, à l'échelle internationale, d'amendes voire de peines de prison.

La loi sur la le Respect de la Vie Privée

- La législation prévoit, d'une part, qu'il est **interdit de prendre et de diffuser des photographies, enregistrements audios ou vidéos sans l'accord des personnes concernées**. o La **publication sur les réseaux sociaux** ou les envois, par courriel ou message, de documents **enfreignant cette autorisation sont également interdits sous peine de poursuite et de sanctions disciplinaires**.
- **Les propos ou messages déplacés, dénigrants ou insultants envers tout membre de l'Athénée feront immédiatement l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.**
- En cas de problème, tout élève avertit directement Monsieur le Proviseur ou la Cellule Bien-être.

En cas de problème technique ?

Pour tout problème technique, les élèves peuvent s'adresser à M. François par mail (j.francois@arnivelles.be), en s'adressant à la Team Genius sur les temps de midi ou en prenant rendez-vous avec M. François (au local W) selon les disponibilités.

En cas de casse ?

Lors d'un dégât occasionné à l'iPad (écran fissuré, écran brisé, iPad tombé dans l'eau, iPad plié, prise casque cassée et coincée dans son encoche, chargeur abimé, câble

sectionné et détérioré ...), l'élève doit présenter son matériel à M. Le Proviseur qui établira le constat des dégâts.

Après perte de la garantie suite à dégâts, une nouvelle caution sera réclamée afin de couvrir l'appareil réparé ou remplacé.

Une fois cette étape réalisée, l'élève prendra rendez-vous avec M. François pour la réparation ou le remplacement du matériel.

Cette charte évoluera et sera adaptée régulièrement par le Comité de Pilotage et les organes de concertation locale. La version mise à jour sera disponible au format numérique sur l'iPad de l'élève.

Charte numérique - Athénée Royal de Nivelles

Je, soussigné (nom, prénom), déclare avoir pris connaissance de la Charte numérique.

Je m'engage à respecter la Charte du Numérique, s'inscrivant dans le cadre du Plan Numérique et du Projet d'Établissement de l'Athénée, et je suis conscient de mes obligations dans ce cadre.

Date :

Signature de l'élève :

Signatures des parents
ou des responsables :